



Sommet du G8 – Déclaration concernant la lutte contre le terrorisme – La sécurité à l’heure de la mondialisation

Nous, dirigeants des pays du G8, condamnons unanimement dans les termes les plus vifs tous les actes terroristes, et réaffirmons que rien ne peut justifier pareils actes qui constituent une des menaces les plus graves pesant sur la paix et la sécurité internationales ainsi que sur la vie des personnes et l’exercice de leurs droits humains. Nous continuons résolument à vouloir unir nos forces pour combattre le terrorisme et à promouvoir en même temps la liberté, la démocratie, les droits humains et la croissance et les opportunités économiques. Nous pensons avec compassion à toutes les victimes d’actes terroristes, peu importe le lieu où ils ont été commis ou leurs auteurs.

Conscients à la fois des avantages et des défis que la mondialisation comporte pour nos économies et reconnaissant le caractère toujours plus interdépendant et indissociable de ces dernières, nous décidons de resserrer notre coopération et d’améliorer la coordination afin de contrer les menaces que le terrorisme et l’extrémisme font peser sur notre mode de vie. Ensemble, nous emploierons toutes les mesures nationales et internationales à notre disposition pour protéger nos nations contre ces menaces. Nous chercherons en particulier à améliorer l’échange d’information et l’entraide juridique face aux individus qui complotent, qui commettent ou essaient de commettre des actes terroristes contre nos concitoyens et nos valeurs ou qui facilitent ces actes ou incitent à les commettre.

En conséquence, nous prenons l’engagement aujourd’hui, à Heiligendamm, de faire tout en notre pouvoir pour nous attaquer aux situations que les terroristes exploitent, pour empêcher que les armes les plus dangereuses du monde tombent entre les mains de terroristes, pour protéger les infrastructures essentielles liées au transport et à l’énergie, pour combattre le financement du terrorisme et des réseaux de financement clandestins et pour surveiller avec vigilance les façons dont les terroristes et les criminels exploitent les technologies modernes de communication et d’information.

1. Rôle essentiel des Nations Unies dans la lutte mondiale contre le terrorisme

Nous réaffirmons notre soutien au rôle essentiel joué par l’Organisation des Nations Unies dans la lutte internationale contre le terrorisme. Nous reconnaissons qu’elle est la seule organisation à avoir l’envergure et l’influence nécessaires pour obtenir la condamnation universelle du terrorisme et pour s’attaquer efficacement et intégralement aux principaux aspects de la menace terroriste. C’est pourquoi nous nous félicitons vivement de l’adoption par consensus de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par l’Assemblée générale (AG) en septembre 2006. Dans ce contexte, nous notons avec satisfaction que la Stratégie met l’accent voulu sur la nécessité que tous les États membres de l’ONU appliquent intégralement toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies se rapportant à la lutte contre le terrorisme international. Ainsi donc, les résolutions adoptées par ce

dernier et les structures institutionnelles qu'il a mises sur pied, d'une part, et la Stratégie adoptée par l'AG, d'autre part, se renforcent mutuellement.

Nous soulignons notre ferme intention de voir s'achever rapidement le projet de Convention générale des Nations Unies contre le terrorisme international, qui vise d'abord et avant tout à faciliter l'entraide juridique à l'échelle mondiale dans ce domaine, et nous lançons un appel urgent à cette fin. Nous décidons de continuer à soutenir et à renforcer la lutte antiterroriste menée par les Nations Unies. Tel que nous en avons convenu à Saint-Pétersbourg, nous présentons un rapport sur les résultats de nos efforts à cet égard.

2. Mesures contre l'usage abusif des technologies modernes de communication et d'information à des fins terroristes et criminelles

Nous prenons note avec beaucoup d'inquiétude que les technologies modernes de communication et d'information sont utilisées pour planifier et exécuter des actes terroristes, pour radicaliser et recruter au profit du terrorisme et pour former des terroristes. Les moyens multimédias et la diffusion de masse facilitent la coordination des groupes terroristes et la communication entre eux, la diffusion de la propagande terroriste ainsi que la radicalisation et le recrutement de certains individus en vue d'activités terroristes. Nous décidons de nous attaquer énergiquement à la question de l'usage abusif des technologies modernes de communication et d'information, tout en respectant scrupuleusement le droit fondamental à la liberté d'expression. Par conséquent, nous nous engageons à :

- mieux comprendre comment les terroristes peuvent tirer parti des nouvelles technologies et des technologies qui se développent;
- trouver des moyens de repérer l'utilisation à des fins terroristes des technologies modernes de communication et d'information et y mettre fin et, ainsi, éviter les projets d'attentat terroriste et briser les réseaux terroristes;
- faire part de nos expériences à cet égard.

3. Protection de l'infrastructure essentielle liée à l'énergie

Étant donné la nature transnationale des infrastructures liées à l'énergie, aucun pays ne peut se protéger contre des arrêts d'approvisionnement dangereux. Nous décidons de poursuivre nos efforts pour protéger les infrastructures essentielles liées à l'énergie contre les attentats terroristes. Au Sommet de Saint-Pétersbourg, nous nous sommes engagés à garantir la sécurité du réseau mondial lié à l'énergie, et nous avons promis de mieux comprendre ses aspects vulnérables et de trouver des moyens de faire davantage pour prévenir les arrêts d'approvisionnement causés par des attaques délibérées. Nous avons donné instruction à nos experts de préparer des recommandations pour affronter les défis posés par la sécurisation de l'infrastructure essentielle liée à l'énergie. Aujourd'hui, nous annonçons les initiatives que nous entreprenons à cet égard :

- évaluation des aspects vulnérables de l'infrastructure essentielle liée à l'énergie et des risques qu'elle pourrait courir;
- échange des pratiques exemplaires en matière de mesures de sécurité efficaces;
- évaluation des menaces pouvant peser sur l'infrastructure essentielle liée à l'énergie.

4. Amélioration de la sécurité des transports

Nous insistons sur l'importance de continuer à améliorer la sécurité des transports. Des avions de ligne, des trains et d'autres moyens de transport ont fait l'objet de plusieurs tentatives d'attentat, ce qui montre une fois de plus que des groupes terroristes sont toujours déterminés à s'attaquer aux réseaux de transport qui sont indispensables au commerce mondial, au tourisme et aux autres moyens favorisant les contacts internationaux. Au Sommet de Sea Island, nous avons adopté l'Initiative visant à faciliter et à rendre plus sûrs les voyages internationaux (SAFTI). Aujourd'hui, nous annonçons que les 28 projets qu'elle comporte ont tous été menés à bien. Nous sommes convaincus que les voyages internationaux sont devenus plus sûrs grâce à ce travail. Les résultats obtenus ont été communiqués aux organismes internationaux concernés : l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Nous décidons de poursuivre nos efforts pour rendre sûr le réseau de transport international. Tirant des leçons des récentes activités terroristes, nos experts ont travaillé pour trouver des moyens de contrer les nouvelles menaces, entre autres, des moyens contre l'utilisation d'explosifs liquides. Qui plus est, nous visons à améliorer les programmes et les techniques de filtrage des passagers, les vérifications de la sécurité des installations portuaires, les systèmes de gestion de la sécurité et les programmes d'habilitation de sécurité en matière de transport.

Dans le domaine du transport terrestre, nous nous félicitons de la création du Groupe de travail international sur la sécurité du transport terrestre, qui est composé de représentants de pays membres et non membres du G8.

5. Lutte contre la radicalisation et le recrutement de terroristes

Les efforts que nous déployons à l'échelle mondiale en faveur de l'intégration, de la justice, de la bonne gouvernance et de la participation contribueront à créer un contexte dans lequel une minuscule minorité d'extrémistes auront plus de difficulté à créer des divisions, à semer la discorde et à fomenter la violence. Nous sommes déterminés à continuer de préparer un avenir stable, prospère et juste dans lequel tous, et nos jeunes en particulier, savent qu'ils auront un rôle à jouer et qu'il contient la promesse d'une vie meilleure. Il est essentiel ici de favoriser des contextes qui empêcheront l'idéologie extrémiste de s'enraciner. Nous continuerons de nous employer à éliminer les obstacles et à contrer les fausses perceptions en prônant des valeurs communes et un idéal de paix, de sécurité et de prospérité, de manière à isoler les éléments qui cherchent à exploiter les différences pour le bénéfice de leurs objectifs étroits. Nous continuerons également de nous employer ensemble à promouvoir le respect de la diversité et la modération, afin d'empêcher ceux qui incitent à la haine et commettent des actes violents de faire avancer leurs objectifs politiques ou idéologiques. Nous nous félicitons du travail qui se fait parmi nos experts pour améliorer notre connaissance des mécanismes conduisant à la radicalisation et des mécanismes de recrutement de terroristes (dans les prisons par exemple), pour qu'il se fasse davantage d'échange d'information concernant ces mécanismes entre nous et avec les autres pays, et pour améliorer les partenariats entre pays dans ces domaines.

6. Lutte contre la contrebande d'argent servant à financer le terrorisme et l'extrémisme violent

En raison de la mondialisation, il est devenu plus facile pour les terroristes et d'autres criminels de porter atteinte à l'intégrité des systèmes financiers mondiaux. Nous louons le travail du Groupe d'action financière internationale (GAFI) et réitérons notre engagement à mettre en oeuvre et à promouvoir sur la scène internationale ses 40 recommandations sur le blanchiment d'argent et ses neuf recommandations spéciales sur le financement de la terreur. Applaudissant à la réussite des efforts accomplis pour empêcher les terroristes et d'autres criminels de se servir de nos systèmes financiers officiels, nous demandons que les normes en la matière soient appliquées efficacement à l'argent liquide et aux aspects parallèles du système financier, afin que les terroristes ne puissent plus les exploiter. Nous insistons particulièrement sur l'urgence de mettre en oeuvre intégralement la recommandation spéciale n° 9 du GAFI afin que moins d'argent liquide, impossible à retracer, traverse clandestinement les frontières. Nous convenons de redoubler d'efforts pour lutter contre l'emploi de méthodes clandestines pour transférer à l'étranger de l'argent liquide qui servira des objectifs terroristes ou d'autres objectifs criminels. Nos experts réfléchiront donc à de nouvelles mesures, entre autres :

- identifier les grandes filières empruntées par les passeurs et les grands points d'arrivée afin de maximiser l'efficacité de l'échange d'information et d'améliorer la conduite des enquêtes policières;
- faciliter l'application de la déclaration obligatoire des sommes en liquide et des normes de déclaration, tout en protégeant la libre circulation des fonds légitimes, notamment en offrant aux partenaires de donner de la formation et de renforcer leurs capacités;
- évaluer nos services frontaliers et douaniers pour trouver d'éventuels points faibles, et apporter des remèdes.

7. Prévention du terrorisme nucléaire

La pire menace à la paix et à la sécurité internationales serait que des armes de destruction massive se retrouvent entre les mains de terroristes. Il est essentiel d'empêcher les terroristes de se procurer ce type d'armes si nous voulons conserver notre mode de vie. Nous nous engageons à unir nos forces dans cette entreprise. Nous exhortons donc tous les États à ratifier dans les plus brefs délais la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire ainsi que la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et l'Amendement 205 connexe. À cet égard, nous soulignons également l'importance toujours actuelle des résolutions 1373 et 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et demandons à tous les États d'observer intégralement leurs dispositions. Pays associés à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, nous cautionnons son expansion et les efforts visant à élargir la participation.

8. Participation du secteur privé à la lutte contre le terrorisme

Nous reconnaissons l'importance, dans un univers qui se mondialise, de travailler en collaboration étroite avec nos partenaires du secteur privé pour lutter contre le terrorisme. En novembre 2006, nous nous sommes réunis à Moscou à l'occasion du Forum mondial pour la création de partenariats entre les gouvernements et les entreprises pour combattre le terrorisme. Nous avons adopté la Stratégie d'établissement de partenariats entre les gouvernements et les entreprises pour contrer le terrorisme. Nous décidons de poursuivre avec nos secteurs privés respectifs le travail utile commencé dans ce contexte.

9. Lutte contre le terrorisme en Afghanistan et dans les régions frontalières pakistanaïses

Nous souscrivons à la Déclaration conjointe des ministres des Affaires étrangères des pays du G8 et des ministres des Affaires étrangères de l'Afghanistan et du Pakistan émise à l'issue de leur réunion à Postdam, et nous encourageons l'Afghanistan et le Pakistan à appliquer les mesures qui y sont préconisées, avec le soutien des pays du G8. De plus, nous croyons qu'il serait utile de réduire la pauvreté et d'obtenir la pleine participation du secteur privé dans les régions frontalières entre le Pakistan et l'Afghanistan. Il est indispensable de brancher ces régions sur l'économie mondiale et de favoriser une solide croissance de leur secteur privé et leur développement économique si l'on veut combattre le terrorisme, créer des emplois légitimes et travailler en faveur de la démocratie, de la paix, de la prospérité, de la stabilité et de la bonne gouvernance. C'est pourquoi il faudrait songer à l'élaboration d'une stratégie économique complète pour apporter la cohérence nécessaire au développement et à la lutte contre le terrorisme. Cette stratégie, qui pourrait inclure, outre de solides mesures antiterroristes, la promotion du commerce et des affaires, l'amélioration des infrastructures et des services publics ainsi que la dispensation d'une formation professionnelle, devrait être élaborée par les gouvernements pakistanais et afghan, avec la participation des autorités et populations locales, ainsi qu'avec l'appui des membres du G8, des institutions multilatérales et d'organismes du secteur privé, afin de mettre les populations vivant dans ces régions à l'abri de la propagande et du recrutement par des organisations terroristes.

10. Droits humains et terrorisme

Nous réaffirmons que la promotion et la protection des droits humains pour tous et de la primauté du droit sont essentielles à toute lutte contre le terrorisme, et nous reconnaissons que des mesures antiterroristes efficaces et la protection des droits humains ne sont pas des éléments incompatibles, mais plutôt complémentaires et se renforçant mutuellement. Nous engageons tous les États à veiller à ce que toutes mesures adoptées pour combattre le terrorisme respectent leurs obligations découlant du droit international -- droits humains, droit des réfugiés et droit humanitaire international en particulier.